



MESIBA ÉTÉ 2026

LIMOGES
6 - 10 & 10 - 12 ans

LACOTE
9 - 12 ans

CHAUMONT
11 - 13 ans

PORTO
PORTUGAL
12 - 14 ans

AYIA NAPA
CHYPRE
13 - 16 ans

Informations & réservations :

09 81 88 15 59 / 06 25 06 93 93 / 06 02 41 18 35

contact@club-mesiba.com / www.club-mesiba.com





MESIBA PORTUGAL

Dans une auberge privatisée
avec piscine extérieure et terrains de sports !

12 - 14 ans

du 5 au 19 juillet 2026

au Programme

Parc aquatique

Karting

Initiation au surf

Paintball

Pédalo

Kayak

Tennis

Bowling

Plage

Visite & shopping de Porto

Maccabiades



Séjour : 2190€
Vol A/R : 400€
TOTAL : 2590€



Voici les articles indispensables à mettre dans la valise de votre enfant.
 Les quantités ne sont données qu'à titre indicatif,
 mais correspondent au minimum de confort et d'hygiène de votre enfant.
 Tous les vêtements devront être étiquetés au nom de l'enfant.

Quels articles mettre dans la valise ?

	Conseillé	Quantité départ	Quantité arrivée
Sous Vêtements	20		
Paires de chaussettes	15		
Pyjamas	4		
Shorts	6		
Jupes /Robes (pour les filles)	6		
Pantalons + joggings / leggings	8		
Tee-shirts	20		
Sweats	4		
Serviette de plage	1		
Serviettes de douche	2		
Maillots de bain	5		
Tongue / sandales	1		
baskets	1		
Trousse de toilette complète	1		
Sac à dos	1		
Lunette de soleil + crème solaire	1 + 1		
Chapeau/ casquette	1		
Gourde isotherme au nom de l'enfant	1		
Tenue de shabbat	2		
Tenues de soirée	2		

**Nom &
Prénom**

.....

.....

Les garçons "bar mitsva" doivent emmener avec eux kipot et tefiline.
 Trousse de toilette (dentifrice, gel douche, shampoing, brosse à dents, peigne,
 crème solaire, cotons tiges)

il est INTERDIT de confier des médicaments à vos enfants,

Dans le cas où le besoin s'en ferait ressentir, notre assistant sanitaire s'occupera de lui.

Tous les enfants sous traitement médical devront avoir une ordonnance.

(copie à nous fournir avec la fiche sanitaire de liaison)

il est déconseillé de confier à vos enfants des objets de valeur (smartphone, console, tablette, etc...)

le Club Mesiba décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou destruction de matériel.

DOCUMENTS

FICHE SANITAIRE

Obligatoire pour tous les séjours.

La photocopie du carnet de santé peut acquitter la partie 2 (vaccinations)
mais ne remplace pas ce document.

ATTESTATION DE DROIT À L'ASSURANCE MALADIE

Pour tous les séjours en France et à l'étranger
la demande se fait sur votre application AMELI

CARTE EUROPÉENNE

Obligatoire pour les séjours à l'étranger (Portugal, Chypre)
La demande se fait sur le site d'AMELI (assurance maladie) ou par téléphone
avec la sécurité sociale,
il faut demander la carte européenne d'assurance maladie.
Vous la recevrez sous 2 semaines. Prenez en compte ce délai.

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE

Obligatoire pour les séjours à l'étranger (Portugal, Chypre),
nous la fournissons.
Elle est à compléter attentivement et à joindre avec une copie du passeport /
Carte d'identité de l'enfant, ainsi que la copie du passeport / Carte d'identité du
parent signataire.

FICHE D'INSCRIPTION

ETE 2026

Nom et prénom du responsable légal :

.....

Adresse :

.....

Code Postal :

Ville :

Tel. portable père :

Tel. portable mère :

Tel. domicile :

Email :

Nom de l'école :

ENFANT (S):

Nom : Prénom :

Né(e) le : / / Sexe : F ☐ M ☐

Nom : Prénom :

Né(e) le : / / Sexe : F ☐ M ☐

Nom : Prénom :

Né(e) le : / / Sexe : F ☐ M ☐

Nom : Prénom :

Né(e) le : / / Sexe : F ☐ M ☐

Je soussigné(e) Fait à : le : / / Signature :
accepte les conditions générales

Joindre un acompte de 400€ par enfant pour les séjours en France,
et 600€ pour les séjours à l'étranger
(paiement téléphonique par CB possible, chèque à l'ordre de «Mesiba Animation»)

Envoyer la fiche d'inscription dûment remplie par courrier :
Club Mesiba / 22-24 Av du Marechal de Lattre de Tassigny - 94410 Saint Maurice
ou par mail : contact@club-mesiba.com

*frais d'adhésion inclus

A.N.C.V acceptés sauf acompte

LIMOGES

6 - 10 ans x 1590 €* = €

10 - 12 ans x 1590 €* = €

LACOTE

9 - 12 ans x 1690 €* = €

CHAUMONT

11 - 13 ans x 1790 €* = €

PORTUGAL

12 - 13 ans x 2590 €* = €

CHYPRE

13 - 16 ans x 2890 €* = €

TOTAL €

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

1 - ENFANT

NOM : _____

PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

GARÇON ☐ FILLE ☐

DATES ET LIEU DU SÉJOUR :

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ;
ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ ET VOUS SERA RENDUE À LA FIN DU SÉJOUR.

2 - **VACCINATIONS** (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				Autres (préciser)	
Ou Tétracoq					
BCG					

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION

ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un **traitement médical** pendant le séjour ? oui ☐ non ☐

Si oui joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants (*boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice*)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE				VARICELLE				ANGINE				RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÜ				SCARLATINE			
OUI	☐	NON	☐	OUI	☐	NON	☐	OUI	☐	NON	☐	OUI	☐	NON	☐	OUI	☐	NON	☐
COQUELUCHE				OTITE				ROUGEOLE				OREILLONS							
OUI	☐	NON	☐	OUI	☐	NON	☐	OUI	☐	NON	☐	OUI	☐	NON	☐				

ALLERGIES : ASTHME oui ☐ non ☐

MÉDICAMENTEUSES oui ☐ non ☐

ALIMENTAIRES oui ☐ non ☐

AUTRES.....

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler)

[illegible]

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

[illegible]

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC...
PRÉCISEZ.

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR).....

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

*Je soussigné,responsable légal de l'enfant, déclare
exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant,
toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de
l'enfant.*

Date : _____ Signature : _____

COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES

.....

.....

.....

[illegible]

**AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST)
D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE**
(article 371-6 du code civil; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation
de sortie du territoire d'un mineur non accompagné
par un titulaire de l'autorité parentale; arrêté du 13 décembre 2016)

1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :
Prénom(s) :
Né(e) le : à (lieu de naissance) :
Pays de naissance :

2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :
Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) :
Prénom(s) :
Né(e) le : à (lieu de naissance) :
Pays de naissance : Nationalité :
Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :
☐ Père ☐ Mère ☐ Autre (préciser) :
Adresse :
N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie
Code postal : Commune :
Pays :
Téléphone (recommandé) : ____ / ____ / ____ / ____ / ____
Courriel (recommandé) :

3. DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est valable jusqu'au : inclus.

Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.

Exemple : une autorisation signée le 1^{er} septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »⁽¹⁾ :

DATE : Signature du titulaire de l'autorité parentale :

⁽¹⁾ Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

**5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE
À L'APPUI DE L'AUTORISATION ⁽¹⁾ :**

Type de document (cocher la case) : ☐ Carte nationale d'identité ☐ Passeport ☐ Autre
(Préciser :)⁽²⁾

Délivré(e) le :

Par (autorité de délivrance) :

⁽¹⁾ La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.

⁽²⁾ Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.

RAPPEL : « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »

QUI SOMMES NOUS

Créé par un groupe d'amis de colo en 2008, nous avons pour but de donner et transmettre ce que nous avons vécu nous-mêmes en tant qu'enfants.

Nos plus beaux souvenirs, les colos.

Le Club Mesiba c'est depuis plus de 15 années des lieux de rencontres et de partages pour les enfants de notre communauté.

Nos colonies à échelle humaine, où règne une atmosphère familiale, feront la joie de vos enfants et ce, pour tous les âges, avec des séjours et des programmes d'activités adaptés à chacun.

Une équipe d'animation survoltée et diplômée.

Une cuisine saine et équilibrée, mais surtout :

Une ambiance dont nous-seuls avons la recette !!!

Le Club Mesiba c'est aussi un savoir-faire de qualité, une pédagogie de tous les instants pour permettre à chacun de vos enfants de s'épanouir dans cette folle aventure qu'est la colo !

Notre pédagogie qui est basée sur l'apprentissage de la vie en communauté et le respect de l'autre, permettra à chaque enfant de trouver sa place au sein du groupe.

Nos centres sont strictement casher (viande Beth-din) avec shomer sur place.

Merci à vous tous d'être de plus en plus nombreux, à nous faire confiance pour les vacances de vos enfants !

A très bientôt

LA TEAM **MESIBA**

CONDITIONS GÉNÉRALES

Spécial ÉTÉ 2026

Chères familles,

Vous souhaitez inscrire votre enfant à un séjour organisé par le Club Mesiba / l'Association Mesiba.

Merci de prendre connaissance des présentes Conditions Générales de Vente (CGV), applicables à l'ensemble de nos séjours.

1. Dossier d'inscription

Chaque inscription doit être réalisée par le représentant légal de l'enfant ou avec son autorisation.

La pré-inscription est effective uniquement après le règlement de l'acompte demandé, en fonction du séjour choisi.

Une fois le règlement effectué, un mail de pré-inscription est adressé à la famille. Celui-ci précise :

la liste des documents nécessaires à l'inscription définitive à renvoyer sous 15 jours .

Le paiement de l'acompte ne vaut pas inscription définitive.

2. Informations médicales – Sanitaires

Lors de l'inscription, les familles sont tenues d'informer l'Association de toute information médicale concernant l'enfant :

allergies, intolérances, traitements, pathologies, contre-indications particulières.

L'Association se réserve le droit de refuser l'inscription d'un enfant si ces éléments n'ont pas été communiqués sous 15 jours ou s'ils sont incompatibles avec le séjour.

3. Annulation du séjour

3.1 Annulation à l'initiative de l'Association

En cas d'annulation du séjour à l'initiative du Club Mesiba (interdiction administrative, catastrophe naturelle, quota minimum non atteint, décision ministérielle, etc.), l'intégralité des sommes versées sera remboursée, sans qu'aucune indemnité complémentaire ne puisse être réclamée.

3.2 Annulation à l'initiative des familles (hors assurance)

En l'absence de souscription à l'assurance annulation, les conditions suivantes s'appliquent :

Séjours en France avec transports en Train :

Jusqu'à 90 jours avant le départ : remboursement de la totalité des sommes versées, retenue de 100€ de frais de dossier.

De 89 à 50 jours avant le départ : Remboursement des sommes versées, excepté l'acompte du séjour .

De 49 à 30 jours avant le départ : remboursement jusqu'à 50% du prix séjour si les sommes versées excèdent ce montant .

À partir du 29 jour avant le départ : aucun remboursement ne pourra être accordé.

Séjours à l'étranger avec vol :

Toute annulation doit être notifiée par écrit (mail ou courrier).

La date de réception de la demande d'annulation fait foi pour l'application des conditions de remboursement.

En l'absence de souscription à l'assurance annulation, les conditions suivantes s'appliquent aux séjours incluant un transport aérien.

Conditions d'annulation - Séjours avec transport aérien

a) Principes généraux

Pour les séjours incluant un transport aérien, les familles reconnaissent expressément que :

Les billets d'avion sont émis et intégralement réglés dès la validation de l'inscription.

Le coût du billet d'avion est non remboursable, quelle que soit la date d'annulation du séjour.

b) Conditions de remboursement du séjour (hors billet d'avion)

Les conditions suivantes s'appliquent à compter de la date d'inscription :

Jusqu'à 90 jours avant le départ : Remboursement de la totalité des sommes versées, déduction faite : du coût du billet d'avion, et d'un montant forfaitaire de 100 € au titre des frais de dossier.

De 89 à 31 jours avant le départ : Remboursement dans la limite de 40 % du prix total du séjour, hors coût du billet d'avion et hors frais de dossier de 100€, et uniquement si les sommes versées excèdent ces montants.

À compter du 30e jour avant le départ : Aucun remboursement ne pourra être accordé.

Tout retour anticipé ou départ différé, quelle qu'en soit la cause, ne donnera lieu à aucun remboursement.

Les frais de retour sont intégralement à la charge des familles

CONDITIONS GÉNÉRALES

Spécial ÉTÉ 2026

4. Assurance annulation – Option facultative

L'Association propose une assurance annulation optionnelle, à souscrire obligatoirement lors de l'inscription ou de la pré-inscription. Aucune souscription ne pourra être acceptée après validation définitive du dossier.

4.1 Assureur

L'assurance est assurée par ASSUREVER, société de courtage et de gestion d'assurances, immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 028 567.

4.2 Tarifs

Séjours en France : 45 € par enfant

Séjours à l'étranger : 75 € par enfant

Ces montants sont non remboursables, quelle que soit la cause d'annulation.

4.3 Garanties

L'assurance annulation permet, selon les conditions contractuelles de l'assureur, la prise en charge totale ou partielle des frais d'annulation, notamment en cas de : maladie ou accident, causes dites « dénommées », événements sanitaires (épidémie, pandémie, refus d'embarquement, absence de vaccination), annulation totale de groupe dans certains cas spécifiques.

Les plafonds, franchises, exclusions et modalités de remboursement sont définis dans les Conditions Générales ASSUREVER, disponibles sur simple demande assurance voyage groupe ASSUREVER.

4.4 Responsabilité

L'Association agit uniquement en qualité d'intermédiaire.

La gestion des sinistres, l'étude des dossiers et les remboursements relèvent exclusivement de l'assureur.

5. Frais médicaux – Soins

Le Club Mesiba est tenu à une obligation de moyens concernant les soins apportés à l'enfant.

Les familles s'engagent à rembourser l'intégralité des frais médicaux, pharmaceutiques ou d'hospitalisation avancés par l'Association.

Les décisions prises par le personnel médical ou paramédical font foi et s'imposent aux familles.

6. Objets personnels – Perte / Vol / Casse

L'Association décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels.

Il est fortement déconseillé d'apporter des objets de valeur (téléphone, tablette, bijoux, argent important, etc.).

L'argent de poche peut être confié à l'équipe d'encadrement sur demande.

7. Programme du séjour

Le programme est donné à titre indicatif.

L'Association se réserve le droit d'apporter toute modification liée à l'organisation, aux conditions météorologiques ou à des impératifs logistiques, sans que cela ne puisse donner lieu à remboursement ou indemnisation.

8. Règles de vie – Discipline

Tout manquement grave aux règles de vie collective (violence, vol, dégradation, consommation d'alcool, drogues, cigarettes ou cigarettes électroniques, etc.) pourra entraîner le renvoi immédiat de l'enfant, sans remboursement.

Les frais de retour et les éventuels dommages seront à la charge des familles.

Tout comportement inapproprié d'un parent envers la direction ou l'équipe encadrante pourra entraîner l'exclusion de l'enfant dans les mêmes conditions.

9. Droit à l'image

La signature des présentes CGV vaut autorisation pour l'Association d'utiliser les photos et vidéos prises durant le séjour à des fins de communication (site, brochures, réseaux sociaux), sauf refus écrit du représentant légal dans un délai maximum de 48 heures après l'inscription.

10. Informatique et libertés

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les familles disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles les concernant.

La team *Mesiba*



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
30066	10870	00020292101	96	EUR

Domiciliation
CIC PARIS PANTHEON

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 3006 6108 7000 0202 9210 196

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFRPP

Domiciliation
CIC PARIS PANTHEON
9 RUE SOUFFLOT
75005 PARIS
☎01 53 35 43 91

Titulaire du compte (Account Owner)
ASSOCIATION MESIBA ANIMATION
22 AV DU MAL DE LATTRE DE TASSIG
94410 ST MAURICE

Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ